**35ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**ARMENIE**

(Genève, le 23 janvier 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de l’Arménie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les mesures prises par l’Arménie pour donner suite aux recommandations de son dernier Examen périodique universel.

Le Luxembourg souhaite formuler les 3 recommandations suivantes à l’Arménie :

1. Veiller à ce que l’application des lois régissant les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d’association ne soient pas discriminatoires, en particulier envers les groupes les plus à risque comme les minorités nationales et religieuses et les personnes LGBTI.
2. Prendre des mesures afin de définir, d’interdire et de sanctionner le harcèlement sexuel.
3. Prendre des mesures pour éliminer la torture et les mauvais traitements lors des procédures d’arrestation, de placement en détention et d’interrogatoire et de renforcer les mesures pour enquêter efficacement sur de tels faits.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à l’Arménie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min10 ; N. 20 ; 23.01.20 après-midi]*